



Saisine du juge de proximité

Par **delphinium**, le **01/02/2012** à **02:45**

Bonjour,

"J ai saisi le juge de proximité pour une arnaque suite à une installation de douche

l'entreprise à été obligée de revenir plusieurs fois car installation défectueuse

au bout de 20 jours après envoi lettre avec AR pour que l'entreprise refasse les travaux en totalité,cette dernière n'ayant pas donné signe de vie j'ai saisi le juge de proximité pour remboursement des frais d'une nouvelle installation

Je n'ai pas d'avocat,et je voudrais savoir comment me défendre au mieux devant le juge

dois-je faire un mémoire pour résumer les phases et comment justifier ma demande ?

merci par avance de votre aide

Par **pat76**, le **02/02/2012** à **18:21**

Bonjour

Vous devrez au moins fournir la preuve que les travaux n'ont pas été effectués correctement.

Vous devrez remettre une copie à la partie adverse, des documents que vous remettrez au

juge.

La partie adverse devra en faire de même.